

Paris, le 16 octobre 2024

Communiqué de presse

Facture électronique : l'Ordre des experts-comptables se réjouit d'avoir été pleinement entendu par Bercy

À l'issue d'une nouvelle réunion qui s'est tenue hier soir à Bercy, la présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables Cécile de Saint Michel se félicite des arbitrages annoncés par le Ministère chargé du Budget et des Comptes publics sur la généralisation de la facture électronique entre entreprises. Ces annonces intègrent les propositions défendues de longue date par la profession. Cette réforme constitue une avancée décisive pour l'économie française, en particulier pour la compétitivité des TPE et PME.

Lors de ses nombreux échanges avec le Gouvernement, la présidente de l'Ordre des experts-comptables, Cécile de Saint Michel, a régulièrement plaidé pour que les entreprises prêtes puissent anticiper la transition vers la facturation électronique, ainsi que pour un maintien de la date officielle de mise en place, sans nouveau report. Le déploiement progressif annoncé par Bercy, prévu à partir du 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et jusqu'en 2027 pour les TPE et microentreprises, est une réponse directe aux propositions formulées par l'Ordre.

Cette anticipation permet aux entreprises d'en tirer rapidement profit en termes de productivité et de compétitivité, tout en les préparant efficacement à l'e-reporting, une composante essentielle de la réforme. Le report initial de juillet 2023 avait permis un délai supplémentaire, mais risquait de créer un engorgement à l'approche de la date butoir. A la suite des annonces du gouvernement, les entreprises disposeront désormais d'un cadre clair et d'un calendrier étalé, réduisant ainsi ce risque.

Le gouvernement a également répondu à une autre demande de l'Ordre en réaffirmant la création d'un annuaire des destinataires et d'un concentrateur des données. Ces outils sont essentiels pour faciliter les échanges entre plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) et garantir une transmission fluide des informations à l'administration fiscale, deux mesures soutenues de longue date par l'Ordre.

Ces décisions marquent une avancée notable pour l'ensemble des entreprises, et plus particulièrement pour les TPE et PME. L'Ordre des experts-comptables a été mobilisé

depuis le début pour faire valoir l'importance d'une mise en œuvre réussie de cette réforme, garantissant à la fois conformité et optimisation des processus internes pour les entreprises.

"Nous nous réjouissons d'avoir été entendus par le Ministère chargé du Budget et des Comptes publics. L'adoption de nos propositions permet d'accélérer la transformation numérique des entreprises. La facture électronique est bien plus qu'une simple mise en conformité : elle est un levier pour la compétitivité et la gestion optimisée des données des entreprises françaises," a déclaré Cécile de Saint Michel, Présidente de l'Ordre des experts-comptables.

Depuis plusieurs années, l'Ordre des experts-comptables joue un rôle clé dans l'élaboration de cette réforme, en se positionnant en tant que partenaire constructif et exigeant du gouvernement, afin que les réformes soient déployées dans l'intérêt des entreprises, et particulièrement des TPE et PME, tout en facilitant leur adoption sur le terrain.

L'Ordre des experts-comptables, fort de son expertise reconnue et de son rôle d'accompagnement quotidien des chefs d'entreprise, sera en première ligne pour guider les entreprises et les accompagner, des plus petites aux plus grandes, dans la mise en œuvre de la facturation électronique. En collaboration étroite avec les pouvoirs publics, l'Ordre veillera à ce que cette réforme soit déployée efficacement, tout en garantissant aux entreprises un accompagnement sur mesure. Le temps de l'information et de la pédagogie commence pour que cette réforme soit une réussite. Le Conseil national de l'Ordre des experts comptables y prendra toute sa part.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 170 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expertise comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET

julienne.bourdet@agenceformat.com

+33 6 09 88 97 70